



Maison Médicale de Garde de Boulogne sur mer :

Rapport d'étape Octobre 2005



Sommaire

1	Maison Médicale de Garde	3
2	Professionnels De Santé.....	4
3	Navette Sociale	4
4	Sectorisation.....	5
5	Evaluation	5
6	Financement FAQSV	5
6.1	Les fournitures de bureau :	5
6.2	Fournitures médicales :	5
6.3	Matériel médical :	5
6.4	Frais d'Etude :	6
6.5	Comptable :	6
6.6	Frais PTT, Téléphone, Internet :	6
6.7	Matériel informatique :	6
6.8	Logiciels :	6
6.9	Maintenance informatique	6
6.10	Assurances :	7
6.11	Mobilier :	7
6.12	Téléphone :	7
6.13	Sécurisation	7
6.14	Loyer et Charges locatives.....	7
6.15	Entretien des locaux :	7
6.16	Secrétariat :	7
6.17	Réunions :	8
7	CONCLUSION.....	8
8	Annexes.....	9

Introduction

Le CA de l'association SAMBA présente au bureau du FAQSV son rapport d'étape suite à la mise en place de son projet de Maison médicale de garde de Boulogne sur mer qui a fait l'objet de l'attribution d'une subvention de 62850 € pour l'exercice 2005 par le bureau du FAQSV du Nord Pas-de-Calais. Un premier versement de 31400 € a été effectué en Juin 2005.

Le souci d'une bonne utilisation des fonds publics a été une préoccupation constante de l'association SAMBA. Certains ajustements dans l'organisation de la MMG ont permis une économie importante, puisque **seuls 65 % des fonds alloués devraient être finalement utilisés.**

Certains postes budgétaires ont fait l'objet d'une réorientation afin de permettre ces ajustements. Les réorientations sont expliquées dans ce rapport d'étape.

En revanche le CA de Samba estime que l'indemnisation au titre des « frais d'étude » des professionnels de santé, qui se sont beaucoup investis pour faire avancer le concept d'une permanence des soins efficiente sur leurs secteurs, n'est pas à la hauteur du travail fourni et reconnu de tous. Une indemnisation supplémentaire est officiellement demandée au bureau du FAQSV dans le cadre d'une demande de financement complémentaire

Une évaluation étant actuellement menée par la société CEMKA Eval, ce rapport d'étape ne fera qu'effleurer ce sujet.

1 Maison Médicale de Garde

La maison médicale de garde de Boulogne-sur-mer est implantée dans un local aménagé mis à sa disposition au sein du Centre Hospitalier Duchenne depuis le 15 Septembre 2004.

ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS

Le médecin de permanence assure des consultations tous les soirs de 20 à 24 heures, le samedi de 14 heures à 18 heures et de 20 à 24 heures et les dimanches et jours fériés de 9 heures à 14 heures et de 17 heures à 22 heures.

Il ne peut pas quitter la Maison Médicale de Garde pendant ses vacances.

Les patients sont orientés par le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux (CRRAL) ou par le service des urgences.

Ceux qui se présentent spontanément sont pris en charge si la demande est justifiée, conformément au protocole d'accord SAMBA-DASS

Pour les patients sans moyen de locomotion personnel, un système de navette (Taxi) financé par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) est organisé.

Tous les appels relevant de la médecine libérale sont régulés par le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux (CRRAL).

Après minuit, le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux (CRRAL) pourra soit donner un conseil médical soit orienter les patients vers les urgences du Centre Hospitalier de Boulogne conformément à la convention (voir annexe). Le service des urgences du Centre Hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER accueille les patients nécessitant un acte médical.

2 Professionnels De Santé

L'engagement des médecins dans la maison médicale de garde est réel.

Environ un seul médecin par secteur ne souhaite pas, envers et contre tout, voir figurer son nom au tableau de garde. En revanche la presque totalité de nos confrères acceptent d'être « titulaires » de gardes sur le planning et sont donc « impliqués » dans la permanence des soins.

Entre le 15 Septembre 2004 et le 15 Septembre 2005, 77 médecins ont fait au moins une garde, 31 médecins n'ont fait aucune garde et se sont fait remplacés.

3 Navette Sociale

Entre le 15 Septembre 2004 et le 15 Septembre 2005, 57 transports Taxi ont été facturés à l'association SAMBA qui a reçu une subvention de 2000 € par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

En moyenne 1 transport par semaine a donc été nécessaire, suite à la régulation du CRRAL. Le coût moyen d'un transport est de 29.3 € dont 2.55 € sont à la charge du patient (franchise).

Un projet de forfaitisation des chauffeurs taxi est à l'étude. Un forfait de 50 € hebdomadaire, en sus des courses, serait alors attribué aux chauffeurs pour indemniser leurs astreintes qui sont sujettes à une activité modeste. Le budget prévisionnel annuel de la Navette Sociale serait: 2100 € environ pour les transports (pour 70 transports), 2600€ pour les forfaits, soit 4700 €.

4 Sectorisation

Les modifications annoncées dans les secteurs de l'agglomération sont intimement liées au bon fonctionnement de la Maison médicale de Garde. Aucune modification de la sectorisation ne serait acceptée par les médecins effecteurs en cas de remise en cause de l'organisation actuelle.

5 Evaluation

L'évaluation est réalisée par le biais de fiches d'évaluation par patient (voir annexe) saisies au sein d'une base de données portant sur la période du 1^{er} juin au 15 Octobre 2005 (850 fiches au 15 septembre) et confiée à la société d'évaluation CEMKA Eval désignée par l'URCAM de Lille. De même les fiches d'évaluation correspondant à la phase expérimentale (15/09/04 – 15/11/04) et aux mois suivants (jusqu'en avril 2005) ont été confiées à la société d'évaluation.

6 Financement FAQSV

Un courrier du 15 avril 2005 notifiait à l'association SAMBA un accord pour l'attribution par le FAQSV d'une **aide financière maximale de 62850 €** pour l'exercice 2005. Un versement de 31400 € a été effectué.

Un tableau récapitulatif (voir annexes) expose pour chaque poste le budget alloué par le bureau du FAQSV, les dépenses réalisées, les dépenses engagées, le budget prévisionnel total pour 2005, le budget qui ne sera pas utilisé (ou éventuellement le dépassement de budget), le budget prévisionnel pour 2006.

A ce jour les dépenses engagées sont :

6.1 Les fournitures de bureau :

Constituées de papeterie et matériel (plastifieuse et relieuse) pour l'édition et l'envoi des mailings, fiches d'évaluation.

Environ 250 € seront économisés par le FAQSV sur le budget initial.

6.2 Fournitures médicales :

Constituées d'un stock initial et d'un réapprovisionnement mensuel fourni par le Centre Hospitalier, selon les besoins. (Factures en annexes)

6.3 Matériel médical :

Les médecins utilisent leur matériel (Stéthoscope, otoscope, tensiomètre). Un équipement de ce type sera néanmoins acheté pour la MMG.

Les locaux se situant dans un bureau de consultations externes, pré-équipé, aucun matériel d'équipement de cabinet médical n'a été acheté, hormis un thermomètre et une petite instrumentation. (Facture en annexes)

Environ 1100 € seront économisés par le FAQSV sur le budget initial.

6.4 Frais d'Etude :

Ce budget devait indemniser les médecins initiateurs du projet qui ont beaucoup travaillé pour conduire une étude de faisabilité, élaborer un projet et le mener à son terme.

Le CA de SAMBA considère que le bureau du FAQSV n'a pas valorisé à sa juste valeur le travail des médecins promoteurs du projet en attribuant 2400 € pour ces frais d'étude.

Chaque médecin ayant participé activement à ce projet (six au total) ont reçu la somme de 400€. Cette somme est dérisoire au regard du travail et du temps fourni au service de la collectivité.

Une indemnisation complémentaire est demandée, au bureau du FAQSV dans le cadre d'une demande de financement supplémentaire.

Le CA de Samba estime que l'attribution de **3500 € supplémentaires** serait une décision juste.

6.5 Comptable :

Un expert comptable, spécialiste des associations a été sollicité. Une comptabilité sur Ciel (logiciel de comptabilité) a été mise en place dans le cadre de cette collaboration.

Le devis de 5000 € a été confirmé par KPMG. (Facture en annexes).

6.6 Frais PTT, Téléphone, Internet :

Constitués par les frais de timbre (mailings), de téléphone de la MMG, de connexion Internet ADSL pour l'agenda partagé de la MMG. (Facture en annexes)

Environ 900 € seront économisés par le FAQSV sur le budget initial.

6.7 Matériel informatique :

La MMG a été équipée d'un ordinateur et sera équipée prochainement d'une imprimante.

Un PC portable, un scanner, une imprimante ont été achetées également pour équiper la secrétaire de la MMG pour la tenue de la comptabilité, la rédaction des tableaux de garde, la saisie des fiches d'évaluation, la gestion de la pharmacie, la correspondance.

Le budget initial de 3000 € fixé par le FAQSV **s'est révélé comme prévu insuffisant d'environ 1200 €**. Mais ce budget matériel informatique comprend la suite office et la maintenance matériel pour 3 ans. Ce coût de maintenance n'est donc pas répercuté sur le budget initialement prévu pour ce poste. (facture en annexes)

6.8 Logiciels :

Les logiciels Hellodoc (sans le module MMG) et Ciel comptabilité association ont été achetés. Le choix d'une base access a été fait pour la saisie des données d'évaluation.

Les difficultés d'obtenir la saisie directe par un grand nombre de médecins dans le logiciel métier sont trop importantes pour envisager actuellement une autre solution. (facture en annexes)

Environ 800 € seront économisés par le FAQSV sur le budget initial.

6.9 Maintenance informatique

La maintenance matérielle, pour 3 ans, est comprise dans le prix d'achat de ce matériel.

La maintenance logicielle est assurée par Imagine Edition (Mr Gregory Vaneste)

(Facture en annexes)

Environ 600 € seront économisés par le FAQSV sur le budget initial.

6.10 Assurances :

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit par l'association promotrice du projet de la MMG, vis-à-vis des risques occasionnés par l'organisation de la Permanence des soins. Un contrat multirisque a été souscrit pour assurer les locaux de la MMG occupés aux heures de la permanence des soins par les médecins. (Facture en annexes)

6.11 Mobilier :

Les locaux de la MMG étant constitués de bureaux de consultations externes et donc étant pré-équipés, il a été décidé de n'acheter qu'une armoire et un meuble bas pour le rangement du matériel propre à la MMG. La mise à disposition des locaux meublés fait en revanche l'objet d'un loyer. (Facture en annexes)

Environ 1600 € seront économisés par le FAQSV sur le budget initial.

6.12 Téléphone :

Le local est équipé de téléphone.

Ce poste de 200 € est économisé par le FAQSV sur le budget initial.

6.13 Sécurisation

Un effort particulier est réalisé pour la sécurisation des locaux de la MMG. En effet, il a été décidé de n'affecter aucun personnel à la MMG durant les horaires de permanence des soins.

Une caméra de surveillance reliée au PC de sécurité du Centre hospitalier a été installée.

Un digicode sera installé à l'entrée de la MMG. Le patient ne pourra accéder à la salle d'attente qu'après régulation des Urgences ou du CRRAL qui communiqueront le code. (Facture en annexes)

Environ 1100 € supplémentaires sont nécessaires par rapport au budget initial.

6.14 Loyer et Charges locatives

La mise à disposition des locaux équipés fait l'objet d'un loyer qui n'était pas prévu initialement lors de la constitution du dossier FAQSV.

2490 € de loyer annuel (207.5 € mensuel) et 872 € de charges locatives non budgétisées dans le projet initial sont utilisées mais compensées par les économies faites sur l'achat de mobilier et sur le poste entretien. (Facture en annexes)

6.15 Entretien des locaux :

L'intégration de la MMG dans les locaux des consultations externes a permis d'éviter l'attribution d'un demi-poste ASH, comme initialement prévu. L'entretien est assuré au même titre que les autres bureaux de consultations. Une participation forfaitaire aux frais d'entretien est rétrocédée au Centre Hospitalier, permettant une économie très importante.

(Facture en annexes)

Environ 12300 € seront économisés par le FAQSV sur le budget initial.

6.16 Secrétariat :

Le comité d'administration de SAMBA, approuvé en assemblée générale a décidé de modifier l'organisation initialement prévue, à savoir l'attribution de temps partiels de secrétariat pendant les horaires de permanence des soins.

En effet, il a été jugé préférable de poursuivre une organisation expérimentée à l'ouverture de la MMG, sous certaines conditions :

- Le médecin travaille seul, comme dans son cabinet de médecine générale, le plus souvent.
 - Il réalise un minimum de travail administratif, se contentant de la saisie sur fiche d'évaluation papier.
 - La sécurisation fait l'objet d'un effort particulier.
 - 15 heures de secrétariat hebdomadaires sont attribuées à l'association.
 - pour l'organisation de la permanence des soins (tableaux),
 - pour l'appel systématique de chaque médecin pour lui rappeler sa garde (aucune défaillance depuis cette mise en place)
 - pour la coordination avec l'ensemble des praticiens.
 - pour saisir les fiches papier pour l'évaluation
 - pour vérifier le matériel et la pharmacie de la MMG.
 - pour assister le Trésorier et le Président dans leur travail de comptabilité et de coordination
 - pour organiser les contacts et réunions entre les différents partenaires
- Chaque action réalisée par la secrétaire est consignée dans un fichier.

La secrétaire a été engagée le 1^{er} Juin 2005. Cette nouvelle organisation est jugée beaucoup plus efficace que celle prévue initialement car elle permet aux promoteurs du projet d'avoir un seul collaborateur qui connaît parfaitement le dossier, plutôt qu'une multiplicité d'intervenants au poste de secrétariat du fait des contraintes horaires qu'aurait entraîné une présence à la MMG aux heures de la permanence des soins.

Au total une économie importante est effectuée : (fiche de paye en annexes)

Environ 12300 € seront économisés par le FAQSV sur le budget initial.

6.17 Réunions :

Le budget alloué pour l'indemnisation des professionnels sera utilisé. (Feuilles d'émargement en annexes)

Le CA Samba propose qu'un statut du médecin coordonnateur soit reconnu et fasse l'objet d'une négociation entre les partenaires sociaux, soutenue par le Conseil National de l'Ordre des Médecins. Le travail nécessaire au bon fonctionnement de la permanence des soins, qui est une mission d'intérêt général, repose actuellement essentiellement sur le bénévolat des coordonnateurs. Cette situation ne peut perdurer.

7 CONCLUSION

A l'exception d'une indemnisation des frais d'étude jugée insuffisante, la subvention allouée par le Bureau du FAQSV à l'association SAMBA a permis l'amélioration des conditions de travail des médecins du Boulonnais dans l'exercice de la Permanence des soins. Cette subvention ne sera pas utilisée totalement grâce à une gestion rigoureuse des fonds publics par les responsables de l'association.

La situation intra hospitalière de la Maison médicale de garde permet de réelles économies aux financeurs publics.

L'évaluation en cours devrait permettre de confirmer la satisfaction des Professionnels et des Patients, même si les habitudes sont bouleversées et nécessitent un temps d'adaptation aux

uns et aux autres. De même, nos partenaires hospitaliers se félicitent du rapprochement que permet la Maison médicale de Garde. Il a permis une nouvelle collaboration entre hospitaliers et médecins libéraux dans des domaines aussi différents que la mise en place d'échanges de courriels cryptés (actuellement en cours) et la fondation d'une association (Lien d'Opale) fédératrice des réseaux et promotrice d'un projet de réseau d'oncologie.

L'évaluation en cours devrait permettre de confirmer la faible activité des médecins les soirs de semaine et mettre en lumière l'inutilité de multiplier les organisations de Permanence de soins. Le rapport coût/activité de la permanence des soins les soirs de semaine sera jugé très élevé car elle pourrait être facilement absorbée par l'organisation déjà en place et financée que constituent les services d'Urgences.

A l'inverse un retour à la situation antérieure est impossible de part les difficultés rencontrées par les médecins et les caractéristiques de cet exercice difficile. Elles sont la source de leur désengagement pour cette mission d'intérêt général soumise au principe du volontariat.

Ne doit-on pas, dès lors, expérimenter l'intégration de Médecins Généralistes strictement volontaires dans les services d'Urgence, aux heures de grande fréquentation, pour concourir aux soins qui relèvent du niveau 3, c'est-à-dire de la médecine générale ?

La définition d'un statut particulier à cet effet doit permettre de réorienter les fonds dépensés pour les maisons médicales de garde, les forfaits d'astreinte et les actes majorés ; fonds dont l'utilisation actuelle n'est pas efficiente. Ce statut doit garantir le repos de sécurité après minuit. Le médecin généraliste bénéficierait de l'équipement par le Service des urgences pour les missions qui lui seraient confiées. Une telle organisation permettrait une diminution spectaculaire du nombre de secteurs et supprimerait la gestion de la permanence des soins par les médecins bénévoles qui ne toléreront plus longtemps encore l'insuffisante reconnaissance de leur travail.

La budgétisation d'une telle organisation serait comprise dans celle du service des Urgences.

L'expérience Boulonnaise montre que l'implication des communautés d'Agglomération, dans le transport des patients démunis de moyen de locomotion, permet, avec un investissement faible, de tendre vers cette solution en réalisant au final, une fusion des organisations de Permanence des soins (Urgences et Médecins libéraux). Le résultat en serait :

- une meilleure utilisation des fonds publics,
- un rapprochement des médecins de ville et des médecins hospitaliers, source d'une meilleure collaboration,
- une meilleure formation dans le domaine de l'urgence pour les médecins volontaires, pour le plus grand bénéfice des patients ... qui eux même restent à éduquer quant à la bonne utilisation de la Permanence des soins.

8 Annexes

Tableaux comptables
Factures Centre Hospitalier
Facture Informatique
Fiche de Paye secrétaire
Contrat maintenance informatique
Contrats d'assurance
Contrat Comptable

Convention CHB
Feuilles d'émargement

MMG Boulogne avril-déc.	Budget FAQSV	Budget Utilisé	A Payer	Dépenses à engager	Budget Prév. 2005	Economies FAQSV	Budget prev. 2006
Fournitures Bureau	1000,00	456,16	300,00	2 toners + papeterie	756,16	243,84	800,00
Fournitures Médicales	4500,00	4309,99	500,00	Fournitures supplémentaires	4809,99	-309,99	4000,00
Matériel Médical	2500,00	909,00	450,00	Oto, Sthéto, Tensio à acheter	1359,00	1141,00	500,00
Frais d'Etude	2400,00	2400,00		Demande financement complémentaire 3500 €	2400,00	0,00	0,00
Comptable	5000,00	0,00	5000,00		5000,00	0,00	6000,00
Frais PTT, Tel, Internet	2500,00	787,13	800,00	2ème semestre au CHB - timbres	1587,13	912,87	1800,00
Informatique Matériel	3000,00	3984,18	200,00	imprimante	4184,18	-1184,18	500,00
Informatique Logiciels	2000,00	1220,00			1220,00	780,00	1100,00
Informatique Maintenance	1000,00	382,80		Imagine (maintenance matériel non comprise)	382,80	617,20	600,00
Assurances	800,00	736,39			736,39	63,61	1200,00
Mobilier	2500,00	694,83	200,00	Table imprimante	894,83	1605,17	500,00
Telephone	200,00	0,00			0,00	200,00	0,00
Securisation	1200,00	2336,98			2336,98	-1136,98	500,00
Loyer	0,00	0,00	2490,00	au CHB	2490,00	-2490,00	3500,00
Charges locatives	0,00	0,00	872,00	au CHB	872,00	-872,00	1500,00
Frais d'Entretien locaux	13000,00	0,00	716,00	au CHB	716,00	12284,00	1500,00
Secrétaire juin-déc	16450,00	2136,38	2000,00	salaires + cotis. Sociales	4136,38	12313,62	9000,00
Réunions	4800,00	0,00	4800,00	CA	4800,00	0,00	5000,00
			18328,0				
Totaux	62850,00	20353,84	0		38681,84	24168,16	38000,00

Dépenses par catégories

Du 01/01/2004 au 10/10/2005

N°	Date	Tiers	Notes	Catégorie	Montant
Catégories de revenus					
01 Cotisations					
	29/04/2004	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	1200
	27/05/2004	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	180
	07/08/2004	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	120
	28/09/2004	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	120
	28/09/2004	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	28/09/2004	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	28/09/2004	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	160
	15/10/2004	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	120
	26/01/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	26/01/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	26/01/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	160
	26/01/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	26/01/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	26/01/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	26/01/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	26/01/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	26/01/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	26/01/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	23/04/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	23/04/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	01/06/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	07/06/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
	15/07/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	120
	15/07/2005	REMISE CHEQUES LECTEUR		01 Cotisations	140
Total 01 Cotisations 2004 et 2005					4280

02 FAQSV					
	27/06/2005	CPAM DE BOULOGNE URCAM	Versement 1ère partieFAQSV	02 FAQSV	31400
Total 02 FAQSV					31400
03 CAB					
Subvention Navette sociale					
	07/01/2005	CAB		03 CAB : Subvention Navette sociale	1000
	18/10/2004	CAB	Navette sociale 1er versement	03 CAB	1000
Total 03 CAB					2000
05 Gains divers					
	31/12/2004	INTERETS 2004		05 Gains divers	12,48
Total 05 Gains divers					12,48
Placement Livret bleu					
	02/06/2004	LIVRET BLEU		Placement Livret bleu	1000
Total Placement Livret bleu					1000
Total Catégories de revenus					38692,48
Catégories de dépenses					
01 Transports sociaux					
304327	14/10/2004	ALLO TAXI PHILIPPE		01 Transports sociaux	-63,1
304328	20/10/2004	TAXI LE PORTEL		01 Transports sociaux	-13,8
304329	27/10/2004	TAXI LE PORTEL		01 Transports sociaux	-53,7
304331	15/11/2004	ALLO TAXI PHILIPPE		01 Transports sociaux	-69
304335	23/11/2004	TAXI VINCENT		01 Transports sociaux	-24
304336	24/11/2004	TAXI SERVICES		01 Transports sociaux	-25,8
304340	18/12/2004	TAXI SERVICES		01 Transports sociaux	-38,8
304341	28/12/2004	TAXI VINCENT		01 Transports sociaux	-18,99

Maison Médicale de Garde de Boulogne sur Mer
Rapport d'Etape – Octobre 2005

304343	02/01/2005	TAXI LE PORTEL	01 Transports sociaux	-26,8
304344	16/01/2005	TAXI SERVICES	01 Transports sociaux	-37,9
304345	16/01/2005	ALLO TAXI PHILIPPE	01 Transports sociaux	-88,5
304346	26/01/2005	TAXI SERVICES	01 Transports sociaux	-97,4
304347	02/02/2005	TAXI SERVICES	01 Transports sociaux	-87,1
304350	23/02/2005	TAXI LE PORTEL	01 Transports sociaux	-59,9
304351	08/03/2005	TAXI SERVICES	01 Transports sociaux	-15,7
304352	08/03/2005	ALLO TAXI PHILIPPE	01 Transports sociaux	-82,1
304354	23/03/2005	TAXI VINCENT	01 Transports sociaux	-50,29
304355	23/04/2005	TAXI LE PORTEL	01 Transports sociaux	-51
304356	04/05/2005	TAXI SERVICES	01 Transports sociaux	-54,3
304357	07/05/2005	TAXI VINCENT	01 Transports sociaux	-37,38
304358	16/05/2005	TAXI VINCENT	01 Transports sociaux	-44
304360	18/05/2005	TAXI LE PORTEL	01 Transports sociaux	-26,9
304363	01/06/2005	TAXI SERVICES	01 Transports sociaux	-30,2
304364	01/06/2005	ALLO TAXI PHILIPPE	01 Transports sociaux	-73,9
304366	10/06/2005	TAXI LE PORTEL	01 Transports sociaux	-30,2
304368	15/06/2005	TAXI LE PORTEL	01 Transports sociaux	-23,5
1002473	28/06/2005	TAXI SERVICES	01 Transports sociaux	-90,3
1002487	27/07/2005	ALLO TAXI PHILIPPE	01 Transports sociaux	-47,7
1002491	30/08/2005	TAXI SERVICES	01 Transports sociaux	-81
1002494	20/09/2005	TAXI LE PORTEL	01 Transports sociaux	-25,4

Total 01 Transports sociaux **-1468,66**

02 Frais de fonct. SAMBA

Fournitures Bureau

304323	16/09/2004	BOURGAIN Benoît	frais de Photocopies HELIOPLANS	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-80,2
304324	24/09/2004	AUCHAN Boulogne	Ramettes A4 + Cartouche imprimante	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-58,8
304325	28/09/2004	GOURNAY Sylvain	Frais de mailing et envois recommandés	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-185,25
304326	28/09/2004	GOURNAY Sylvain	papèterie	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-8,93
304330	05/11/2004	NEVIANS Pierre	WWW.association-samba,org	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-10,64
304332	19/11/2004	GOURNAY Sylvain	papèterie Cartouche laser	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-131,14
304333	19/11/2004	GOURNAY Sylvain	Mailing AG Novembre	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-95,83
304334	22/11/2004	NEVIANS Pierre	hébergement de site OVH	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-66,98
304337	01/12/2004	BOURGAIN Benoît	frais de Photocopies HELIOPLANS	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-76

Maison Médicale de Garde de Boulogne sur Mer

Rapport d'Etape – Octobre 2005

304338	08/12/2004	GOURNAY Sylvain	Mille copies (dossiers FAQSV et CAB)	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-304
304342	28/12/2004	BOURGAIN Benoît	frais de Photocopies HELIOPANS	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-84
304370	15/06/2005	CARREFOUR	Clé USB	02 Frais de fontionnement SAMBA : Fournitures Bureau	-69,9
					-1171,67

Frais de Gestion

304321	03/08/2004	TRESOR PUBLIC	Location de l'amphi IDE	02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais de Gestion	-108
1002474	28/06/2005	LA PENSEE	Fleurs (Décès du Père du Dr Bourgain)	02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais de Gestion	-48
					-156

Frais Tel Poste Internet

304322	01/08/2004	CMNE D PRO	Carte SFR pour navette sociale	02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	01/09/2004	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	15/09/2004	5/5 COMMUNICATION		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-95
	04/10/2004	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
304339	03/11/2004	CMNE D PRO	Mailing de décembre	02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	02/12/2004	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	08/12/2004	GOURNAY Sylvain		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-107,78
	04/01/2005	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	02/02/2005	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	02/03/2005	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	04/04/2005	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	03/05/2005	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	02/06/2005	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	04/07/2005	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	02/08/2005	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	02/09/2005	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
	04/10/2005	CMNE D PRO		02 Frais de fontionnement SAMBA : Frais Tel Poste Internet	-3,59
					-256,63

Total 02 Frais de fonct. SAMBA

-1584,3

60 Achats

Fournitures de Bureau

304349	23/02/2005	AUCHAN Boulogne	Recharges	60 Achats : Fournitures de Bureau	-8,78
304359	18/05/2005	AUCHAN Boulogne	Recharges	60 Achats : Fournitures de Bureau	-20,62

Maison Médicale de Garde de Boulogne sur Mer

Rapport d'Etape – Octobre 2005

304361	01/06/2005	AUCHAN Boulogne	Plastifieuse	60 Achats : Fournitures de Bureau	-60,74
304362	01/06/2005	RETIF	Relieuse	60 Achats : Fournitures de Bureau	-89,7
304362	01/06/2005	RETIF		60 Achats : Fournitures de Bureau	-17,46
304367	14/06/2005	AUCHAN Boulogne	Papéterie (Mailing)	60 Achats : Fournitures de Bureau	-40,4
1002471	19/06/2005	NEVIANS Pierre	Remb avance Dr Néviens (CB)	60 Achats : Fournitures de Bureau	-124,38
1002478	14/07/2005	AUCHAN Boulogne	Classeurs et Feuilles	60 Achats : Fournitures de Bureau	-29,3
1002499	03/10/2005	AUCHAN Boulogne	Classeurs et Feuilles	60 Achats : Fournitures de Bureau	-29,38
1002506	05/10/2005	RETIF	Reliures et couvertures évaluation	60 Achats : Fournitures de Bureau	-35,4
					-456,16
Fournitures médicales					
1002503	04/10/2005	Centre hospitalier Boulogne	Fournitures médicales de la MMG	60 Achats : Fournitures médicales	-3110
1002504	04/10/2005	Centre hospitalier Boulogne	Fournitures médicales de la MMG	60 Achats : Fournitures médicales	-1199,99
					-4309,99
Total 60 Achats					-4766,15
61 Services externes					
Assurances					
1002479	14/07/2005	MACSF Assurances	Assurance Multirisque pro MMG	61 Services externes : Assurances	-193,06
1002488	06/08/2005	MACSF Assurances	Assurance RCP MMG	61 Services externes : Assurances	-543,33
					-736,39
Frais d'étude et recherche					
1002480	14/07/2005	WARTEL Thierry		61 Services externes : Frais d'étude et recherche	-400
1002481	14/07/2005	BOURGAIN Benoît		61 Services externes : Frais d'étude et recherche	-400
1002482	14/07/2005	GOURNAY Sylvain		61 Services externes : Frais d'étude et recherche	-400
1002483	14/07/2005	CAUDIN Jérémie		61 Services externes : Frais d'étude et recherche	-400
1002484	14/07/2005	DELAVERNE Loïc		61 Services externes : Frais d'étude et recherche	-400
1002485	14/07/2005	NEVIANS Pierre		61 Services externes : Frais d'étude et recherche	-400
					-2400
Maintenance Informatique					
1002493	12/09/2005	IMAGINE EDITIONS	Maintenance de proximité	61 Services externes : Maintenance Informatique	-382,8
					-382,8

Total 61 Services externes -3519,19

62 Autres Services externes

Frais postaux Téléphone Internet

304353	23/03/2005	LA POSTE	Timbres	62 Autres Services externes : Frais postaux Téléphone Internet	-26,5
304365	03/06/2005	GOURNAY Sylvain	Remboursement Mailing	62 Autres Services externes : Frais postaux Téléphone Internet	-83,02
304365	03/06/2005	GOURNAY Sylvain	Remboursement envoi recommandé	62 Autres Services externes : Frais postaux Téléphone Internet	-2,83
304369	15/06/2005	LA POSTE	Timbres	62 Autres Services externes : Frais postaux Téléphone Internet	-146,4
1002492	05/09/2005	OVH	renouvellement nom de domaine	62 Autres Services externes : Frais postaux Téléphone Internet	-10,64
1002495	21/09/2005	BAR TABAC		62 Autres Services externes : Frais postaux Téléphone Internet	-53
1002496	30/09/2005	CHEQUE 1002496	Envoi colis CEMKA (Evaluation)	62 Autres Services externes : Frais postaux Téléphone Internet	-15,25
1002505	04/10/2005	Centre hospitalier Boulogne	Ligne tél.et ADSL de la MMG 1er sem	62 Autres Services externes : Frais postaux Téléphone Internet	-449,49
					-787,13

Total 62 Autres Services externes -787,13

64 Frais de Personnel

Charges secrétaire

1002476	13/07/2005	ASSEDIC	Charges secrétaire 2ème trimestre	64 Frais de Personnel : Charges secrétaire	-38
1002477	13/07/2005	URSSAF	Charges secrétaire 2ème trimestre	64 Frais de Personnel : Charges secrétaire	-158
1002497	30/09/2005	Groupe VAUBAN	Cotisation 2ème trimestre	64 Frais de Personnel : Charges secrétaire	-53,54
1002498	30/09/2005	ASSEDIC	Charges secrétaire 3ème trimestre	64 Frais de Personnel : Charges secrétaire	-114
					-363,54

Salaire net secrétaire

1002489	06/08/2005	NEVIANS Marie-Claude	Salaire de juin 2005	64 Frais de Personnel : Salaire net secrétaire	-443,21
1002490	06/08/2005	NEVIANS Marie-Claude	Salaire de juillet 2005	64 Frais de Personnel : Salaire net secrétaire	-443,21
	07/09/2005	NEVIANS Marie-Claude	Salaire du mois d'Août	64 Frais de Personnel : Salaire net secrétaire	-443,21
1119671	30/09/2005	NEVIANS Marie-Claude	Salaire de Septembre 2005	64 Frais de Personnel : Salaire net secrétaire	-443,21
					-1772,84

Total 64 Frais de Personnel -2136,38

66 Dépenses d'investissement

Informatique

1002472	28/06/2005	IMAGINE EDITIONS	Portable-PC de la MMG et périphériques	66 Dépenses d'investissement : Informatique	-3984,18
---------	------------	------------------	--	---	----------

					-3984,18
Logiciel médical					
1002472	28/06/2005	IMAGINE EDITIONS		66 Dépenses d'investissement : Logiciel médical	-782
1002475	29/06/2005	AUCHAN Boulogne	Logiciel Ciel Association	66 Dépenses d'investissement : Logiciel médical	-189
1002486	19/07/2005	CIEL	Logiciel Ciel Compta	66 Dépenses d'investissement : Logiciel médical	-249
					-1220
Matériel Médical MMG					
1002502	04/10/2005	Centre hospitalier Boulogne	Matériel médical de la MMG	66 Dépenses d'investissement : Matériel Médical MMG	-909
					-909
Mobilier MMG					
1002501	04/10/2005	Centre hospitalier Boulogne	Mobilier de la MMG	66 Dépenses d'investissement : Mobilier MMG	-694,83
					-694,83
Sécurisation des locaux					
1002500	04/10/2005	Centre hospitalier Boulogne	Sécurisation de la MMG	66 Dépenses d'investissement : Sécurisation des locaux	-2336,98
					-2336,98
Total 66 Dépenses d'investiss.					-9144,99
Placement sur livret bleu					
	02/06/2004	LIVRET BLEU		Placement sur livret bleu	-1000
Total Placement sur livret bleu					-1000
Total Catégories de dépenses					-24406,8
Virements					
Crédit Mutuel					
	29/04/2004	VERS INIT 02622 00020084901		Virement de : Crédit Mutuel	15
Total Crédit Mutuel					15

Crédit Mutuel Livret bleu	29/04/2004	VERS INIT 02622 00020084901	Virement sur : Crédit Mutuel Livret bleu	-15
Total Crédit Mutuel Livret bleu				-15
Total Virements				0
Total général				14285,68

3. OCT. 2005 8:39

CHB DIRECTION TRAVAU

N° 590

P. 1



ETAT DES SOMMES DUES
L'ASSOCIATION S.A.M.B.A.
pour la MAISON MEDICALE DE GARDE

REF : Convention du 27 Mai 2005

	H.T.	TVA	TOTAL H.T.
FRAIS D'INSTALLATION :			5 895,32
1 - SECURISATION :			
Caméra :	1 134,00	19,60%	
Digicod :	820,00	19,60%	
2 - MOBILIER :			
1 armoire	330,12	19,60%	
1 bahut	250,84	19,60%	
3 - MATERIEL MEDICAL :			
Petit instrumentation	445,65	19,60%	
Thermomètre	314,38	19,60%	
4 - STOCK DE FOURNITURES :			
Petit Matériel stérile , non stérile et solutions diverses	2 600,33	19,60%	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS :			1 379,17
1 - FOURNITURES :			
Consommables	1 003,34	19,60%	
2 - TELEPHONE 1er Semestre 2005:			
Abonnement (16,72 €HT / mois)	100,32	19,60%	
Communications 1er semestre 2005 :	275,51	19,60%	
TOTAL H.T.			7 274,49
TVA			1 425,80
T.T.C.			8 700,29

ARRETE A LA SOMME DE : HUIT MILLE SEPT CENT EUROS VINGT NEUF CTS

FAIT A BOULOGNE SUR MER, le 30 SEPTEMBRE 2005

DIRECTEUR-ORDONNATEUR,



A VERSER AUPRES DE MR LE TRESORIER PRINCIPAL

DU CENTRE HOSPITALIER

62321 - BOULOGNE-SUR-MER

BANQUE DE FRANCE Boulogne s/mer N° 30001 00222 C6270000000 64

4. OCT. 2005 13:31

CHB DIRECTION TRAVAU

N° 617 P. 1



ETAT DES SOMMES DUES
par
L'ASSOCIATION S.A.M.B.A.

pour la MAISON MEDICALE DE GARDE

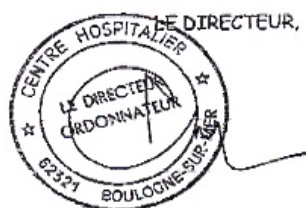
REF : Convention du 27 Mai 2005

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR 2005 :

Loyer	2 490 €
Chauffage, éclairage et eau	872 €
Nettoyage	716 €
TOTAL	4 078 € T.T.C.

ARRETE A LA SOMME DE : QUATRE MILLE SOIXANTE DIX HUIT EUROS T.T.C.

FAIT A BOULOGNE SUR MER, le 8 septembre 2005



A VERSER AUPRES DE M LE TRESORIER PRINCIPAL
DU CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE SUR MER
RUE JACQUES MONOD - BP 609 - 62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Planning
de la Maison médicale de garde



FACTURE N° 5060836 en EURO

Date : 15/06/2005

Référence : SAMBA

Règlement : Chèque

ASSOCIATION SAMBA
191 route de saint omer

Echéance : 15/06/2005

62280 St Martin Boulogne

TVA Intracommunautaire : FR 49402267322

Réf.	Désignation	Qté	P.U BRUT	Rem. %	P.U NET	Montant HT TVA
FOURN1	Imprimante Dell 1700 Garantie constructeur 1 an	1	223,22		223,22	223,22 1
FOURN1	Ordinateur portable latitude D505 Garantie constructeur 3 ans sur site	1	1 612,90		1 612,90	1 612,90 1
FOURN1	Ordinateur Optiplex SX 280, Garantie constructeur 3 ans sur site	1	1 409,09		1 409,09	1 409,09 1
STAND	Heliodoc STANDARD monoposte	1	653,85		653,85	653,85 1
FOURN1	Scanner Canon, Garantie constructeur 1 an retour/atelier	1	88,04		88,04	88,04 1

Ventilation TVA			
TVA	Base H.T	Taux	Total TVA
1	3 985,10	19,60	781,08
2	0,00	0,00	0,00

TOTAL NET HT : 3 985,10 € 26 140,54 Frs

TOTAL TVA : 781,08 €

TOTAL TTC : 4 766,18 € 31 264,09 Frs

Acompte : 0,00 €

NET A PAYER 4 766,18 €

imagine
ditions

11, boulevard Marsan de Montbrun
33780 Souillac-sur-Mer - France

SARL AU CAPITAL DE 15 244,90 €
RCS - B 402 267 322 00038 - APE : 722A

N° Indigo 0 820 398 398

0,120 € TTC / MN

Fax : 05 56 73 26 69

E-mail : info@heliodoc.com

http://www.heliodoc.com

http://www.imagine-editions.com

HelloDoc le logiciel du médecin



FACTURE N° 5090909 en EURO

Date : 27/09/2005

Référence : SAMBA

Règlement : Chèque *échéance*
n° 1002493 remis cl le 28/09/05

ASSOCIATION SAMBA
191 route de saint omer

Echéance : 27/09/2005

62280 St Martin Boulogne

TVA Intracommunautaire : FR 49402267322

Réf.	Désignation	Qté	P.U BRUT	Rem. %	P.U NET	Montant HT TVA
REGUL	Contrat de maintenance de proximité	1	320,07		320,07	320,07 1

Ventilation TVA			
TVA	Base H.T	Taux	Total TVA
1	320,07	19,60	62,73
2	0,00	0,00	0,00

TOTAL NET HT :	320,07 €	2 099,52 Frs
TOTAL TVA :	62,73 €	
TOTAL TTC :	382,80 €	2 511,00 Frs
Acompte :	382,80 €	

NET A PAYER 0,00 €

imagine
éditions

11, boulevard Marsan de Montbrun
33780 Soulac-sur-Mer - France

*Vu le 12/09/2005 collecté
n° 1002493*

SARL AU CAPITAL DE 15 244,90 €
RCS : B 402 267 522 00038 - APE : 722A

N° Indigo 0 820 398 398

0,120 € TTC / MN

Fax : 05 56 73 26 69

E-mail : info@hellodoc.com

http://www.hellodoc.com

http://www.imagine-editions.com

ASSOCIATION SAMBA

191 ROUTE DE SAINT OMER
62280 SAINT MARTIN / BOULOGNE

N° SIRET — CODE APE — N° ASSÉDIC —
483558615 00017 851C

Les cotisations de Séc. Soc. sont versées à
URSSAF 6202 CALAIS

Convention collective
CCN DU PERSONNEL DES CABINETS MEDICAUX

NEVIANS MARIE-CLAUDE

191 ROUTE DE SAINT OMER
62280 SAINT MARTIN BOULOGNE

MATRICULE — ETB. — SERV. — N° SECURITE SOCIALE —
C797 74220 01 01 2.51.06.00.000.000 00

NATURE DE L'EMPLOI ET QUALIFICATION — ENTRE LE —
SECRETAIRE COMPTABLE 01.06.05

COEFFICIENT — TAUX HORAIRE — H. DE PRESENCE —
143 8,67 65,00

BULLETIN DE PAIE

DU 1.06.05 AU 30.06.05

LIBELLE	BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	C. PATRONALES
001 BASE MENSUELLE	65,00		563,55		
399 SALAIRE BRUT			563,55		
400 C.S.G.	546,64	5,100		27,87-	
401 URSSAF/TOTALITE	563,55	0,850		4,79-	14,400 81,15
403 URSSAF PLAFONNEE	563,55	6,550		36,91-	8,300 46,77
404 ACCIDENT DU TRAVAIL	563,55				1,100 6,20
408 C.SOLIDARITE AUTONO.	563,55				0,300 1,69
409 ALLOC.FAMILIALES	563,55				5,400 30,43
420 ASSEDIC	563,55	2,400		13,52-	4,000 22,54
422 F.N.G.S	563,55				0,350 1,97
430 RETR.COMPL. ARRCO /A	563,55	3,000		16,90-	4,500 25,36
630 AGFF N.CADRE /A	563,55	0,800		4,50-	1,200 6,76
698 REDUCTION CHARGES		0,158			
.....Cotisations déductibles.....				104,49-	89,04
804 C.S.G. ET R.D.S.	546,64	2,900		15,85-	133,83
			563,55	120,34-	133,83

CUMUL BRUTS	IMPOSABLE	CUMUL IMPOSABLE	DATE PAIEMENT
563,55	459,06	459,06	31.06.05

NET A PAYER

443,21 2.907,27 FRF

SALAIRE PAYE PAR CHEQUE



KPMG SA
Région Nord
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 MARCQ EN BAROEUL
FRANCE

Téléphone 03 20 20 65 00
Télécopie 03 20 20 65 10
BNP 30004 01324 00010012184 62
CCP 20041 01005 0280816E026 71

Code client 329816

Samba Association
191 route de St Omer
62280 Saint Martin Boulogne

Facture 01041348
Original

Le 30 Septembre 2005

Valeurs en Euros

1er versement sur mission d'Expertise Conseil Exercice 2005	933.00
---	--------

En application de la loi, cette facture est payable à l'échéance indiquée ci-dessous,
sans escompte pour paiement anticipé. La Société acquitte la T.V.A. sur les encaissements

Frais de dossier	Frais déplacement	Montant H.T.	TVA à 19.6 %
112.00	2.55	1 047.55	205.32

Montant Facture T.T.C.

1 252.87

Règlement : Prélèvmt auto. à 30 jrs
Date de règlement: 30/10/2005

Pénalités de retard : taux d'intérêt légal majoré de 50%

A coller sur votre règlement, à retourner à l'adresse ci-dessous

02 Samba 329816 LC
F 01041348 1252.87 Euros TVA 19.6 %

KPMG S.A. Coût et financeur membre de KPMG International,
une coopérative de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat aux
comptes à directeur et conseil
de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080191
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social :
KPMG S.A.
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 741 C
775726417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



1002488
D/C COMPTABILISÉ

Association SAMBA
191 route de St Omer
62280 St MARTIN BOULOGNE

Paris le 02/08/05

Objet : Contrat Responsabilité Civile de l'Association N° 6.118.432 / 53

Chers Sociétaires,

Comme convenu, nous vous adressons sous ce pli les dispositions particulières (dont un exemplaire est à nous retourner signé) et les dispositions générales de votre contrat.

La cotisation correspondante pour la période du 13/07/05 au 12/07/06 est de 543,33 €.

Nous vous remercions d'effectuer le règlement de 543,33 € par chèque à l'ordre du Sou Médical à l'adresse ci-dessous en joignant le coupon de règlement.

Le Sou Médical Groupe MACSF
10 cours du Triangle de l'Arche
TSA 40100
92 919 LA DEFENSE CEDEX

Restant à votre disposition,
nous vous prions d'agréer, Chers Sociétaires, l'expression de nos sentiments distingués.

JP
Jean Paul Romand
TEL 01 71 23 86 93

Regle' 6 06/08/05

Chèque 1002488
Compte 645200
Chèque de 543,33€



Facture n° 05107

SAMBA
REP PAR DR SYLVAIN GOURNAY
191 ROUTE DE ST OMER
62280 ST MARTIN BOULOGNE

Objet : SITUATION COMPTABLE
DE VOS ASSURANCES PROFESSIONNELLES AU 13.07.05

Messieurs et Chers Sociétaires,

A la suite des mouvements intervenus sur vos contrats, votre compte fait apparaître la situation suivante :

Contrat No 6.118.432-79 Multirisques Locaux Professionnels
cotisation du 13.07.05 au 12.07.06 (inclus) 193,06 €

*Vu le 14/07/2005 C. Huet
n° 1002479*

SOLDE EN NOTRE FAVEUR 193,06 EUROS
CONTRE-VALEUR INDICATIVE EN FRANCS : 1.266,39 F

MERCI DE JOINDRE LE COUPON CI-DESSOUS POUR EVITER UNE ERREUR D'AFFECTATION. NE JOIGNEZ JAMAIS D'ESPECES.

**COUPON DE REGLEMENT
ASSURANCES PROFESSIONNELLES**

SAMBA
La Défense, le 13/07/2005
A régler : 193,06 EUROS
SOIT : 1.266,39 F.

No de sociétaire 6.118.432 Clé 37

par chèque libellé à l'ordre de "MACSF Assurances". Au cas où le montant de votre chèque serait différent du montant inscrit sur le coupon, nous vous remercions de nous faire parvenir un courrier explicatif joint à votre chèque.

TRAITEMENT EN LECTURE OPTIQUE - NE RIEN INSCRIRE SUR CE COUPON

+704006118432<20050713<0000019306>

AVT-3-001-210

MACSF assurances - Société d'Assurances Mutuelle - Entreprise régie par le Code des Assurances - Adresse Postale : 10 cours du Triangle de l'Arche,
TSA 40100, 92919 LA DEFENSE CEDEX - Siège social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX - SIREN N° 775 665 631

M140

Convention

entre

- L'association S.A.M.B.A (Service d'assistance Médicale pour Boulogne sur mer et son Agglomération) loi 1901, publiée au Journal Officiel le 07 Février 2004, ayant pour mission d'organiser la restructuration de la permanence de soins sur les secteurs de Boulogne - St Martin (n°301); Outreau - le Portel – Equihen (n°307); Wimille-Wimereux (n° 312); la Capelle (n°306), située 191 route de St Omer 62280 St Martin-Boulogne.

8.1.1.1 Représentée par son président, Dr Sylvain Gournay

- Le Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer

Représenté par Mme Paul, Directrice du Centre Hospitalier

9 Préambule

La Maison Médicale de Garde (MMG) est un cabinet de médecine générale collectif spécialisé dont le champ d'action est complémentaire du service d'Urgences ; les rôles de chacun sont déterminés selon une distinction des demandes de soins non programmés entre ce qui relève de la Permanence des soins (PDS) de l'Aide Médicale Urgente (AMU).

10 Article 1 : Présentation de la Maison Médicale de Garde de Boulogne sur Mer

Une Maison Médicale de Garde ayant pour objectif d'assurer la Permanence de soins des habitants de Boulogne sur Mer - Saint Martin (secteur n° 301), Wimille – Wimereux (secteur n° 312), La Capelle (secteur n° 306), Outreau - Le Portel – Equihen (secteur n° 307), est créée, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

L'installation de la Maison Médicale de Garde est située à Boulogne sur mer, dans des locaux meublés et mis à disposition par le Centre Hospitalier Docteur Duchenne.

Participent à cette nouvelle organisation de la permanence des soins les partenaires suivants :

- Les Médecins Urgentistes du Centre Hospitalier de Boulogne sur mer, représentés par le Dr Frédéric Dégardin, Chef de Service
- Le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux, représenté par le Dr Pierre Grave, coordinateur
- Le Centre 15 d'Arras, représenté par le Dr André Vanooteghem
- Les établissements de santé (CMCO Côte d'Opale), les Pharmaciens des secteurs concernés, les sociétés de transport sanitaire.
- La Communauté d'agglomération représentée par son président, Mr Guy Lengagne.

Article 2 : Fonctionnement de la Maison Médicale de Garde

2.1 Cahier des charges et cadre réglementaire

La maison médicale de garde est maintenue ouverte après la phase expérimentale du 15 septembre au 30 novembre 2004. L'évaluation portant sur la période du 15 septembre au 15 novembre a permis la validation des résultats par le sous comité médical du CODAMUPS du 25 Novembre 2004. Le maintien du dispositif de la MMG est confirmé par le cahier des charges départemental sur la permanence des soins du 19 mai 2005.

Le fonctionnement de la maison médicale de garde de Boulogne sur mer est conforme au cahier des charges départemental validé par le CODAMUPS du 19 mai 2005 qui lui-même fait référence en particulier au Décret n° 2005-328 du 7 avril 2005 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins et aux conditions de participation des médecins à cette permanence.

Ce cahier des charges précise en outre que :

Pour partie de la période comprise entre 20 heures et 8 heures, le Décret n° 2005-328 du 7 avril 2005 précise à l'article R. 730 - Article 1 (Alinéa 2), que le cahier des charges peut prévoir que la permanence des soins soit assurée selon des modalités distinctes de celles prévues au 1^{er} alinéa du dit article. Ces modalités sont définies en fonction des besoins de la population, évalués à partir de l'activité médicale constatée et des délais d'intervention dans les différents secteurs du département. A cette fin, les limites des secteurs définis peuvent varier selon les périodes de l'année et être adaptées, pour toute ou partie de la période de permanence des soins, aux besoins de la population (Cf : Article 4).

Il est toutefois mentionné au cahier des charges, que l'organisation de la permanence des soins reste assurée entre 20 heures et 8 heures sur chaque secteur mais pas nécessairement par un médecin de garde et selon les secteurs notamment par le biais de :

• Regroupements de certains secteurs sur certaines tranches horaires.

• Signatures de conventions entre les différents acteurs du dispositif.

Ces modalités peuvent être différentes entre 20 et 0 heure et entre 0 et 8 heures.

2.2. Objet de la MMG

La Maison Médicale de Garde a pour objet d'accueillir les patients :

- orientés par le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux (CRRAL)
- orientés par le service des Urgences du Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer, lorsque leur état de santé ne justifie pas leur prise en charge par le Service des Urgences, après communication et accord entre le Médecin Urgentiste et le CRRAL ou le Médecin de garde. Les pathologies relevant de cette possibilité de réorientation sont définies dans le Protocole local de bonnes pratiques (voir annexe)

Le Crral ou le service des urgences communique au patient régulé le numéro du digicode qui lui permettra d'accéder au médecin de garde.

2.3. Organisation de la MMG

Les médecins de ces différents secteurs, regroupés dans l'association SAMBA, se relaient pour assurer une permanence de soins au sein de la Maison Médicale de Garde :

- les soirs de la semaine : de 20h00 à 24h00
- le Samedi : de 14h00 à 18h00, de 20h00 à 24h00
- le Dimanche et jours fériés : de 9h00 à 14h00, de 17h00 à 22h00

Un médecin assure des consultations, aux horaires indiqués. Il ne peut pas quitter la maison médicale durant sa période de permanence de soins.

La Garde se fait par périodes de 4 ou 5 heures de permanence des soins le soir, comme le Week-end. En dehors des heures d'ouverture de la MMG, le relais sera assuré par le service des urgences, en liaison avec le CRRAL. Le SMUR n'est mobilisé que sur décision du centre 15.

La direction du Centre Hospitalier dispose de la liste des médecins de garde avec leurs coordonnées et le planning des astreintes.

Pour les malades ne disposant pas de moyen de locomotion pour se rendre à la MMG pendant ses heures d'ouverture, un moyen de transport est mis en place et financé par la Communauté d'Agglomération.

Article 3 : Mise à disposition de locaux et d'équipements

les locaux de la MMG

Le Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer met à disposition de l'association SAMBA des locaux

- Ces locaux comportent au minimum, une salle d'attente, une salle d'accueil, une salle d'examen. Ces locaux sont meublés d'un bureau, de chaises, d'une table d'examen.
- Deux meubles de rangement spécifiques à la MMG sont placés dans le bureau du médecin.
- Par souci d'évolutivité selon le niveau de fréquentation de la MMG, et en cas de situation exceptionnelle imposant une mobilisation accrue d'effecteurs, il doit être possible de mettre à disposition une deuxième salle d'examen.

les équipements

- L'équipement n'est pas destiné à assurer des soins qui relèvent d'un service d'Urgences (Réanimation, ECG). L'équipement type est celui d'un cabinet médical classique.
- Un matériel de sécurisation est installé :
 - o Une caméra de surveillance vidéo avec contrôle au PC de sécurité et contrôle dans le bureau du médecin est installée dans la salle d'attente.
 - o Un digicode est installé à la porte d'entrée avec possibilité de changement de code par télétransmission
 - o Le médecin est équipé lors de sa garde d'un matériel de communication avec le PC de sécurité (type Storno)

La MMG est dotée d'une ligne téléphonique destinée à la communication entre les professionnels médicaux et est équipée d'une ligne adsl .

- Du matériel à usage unique et fournitures médicales sont mis à disposition de la MMG sur commande de l'association SAMBA.
- L'association SAMBA installe son propre matériel informatique dans le local. La maintenance est assurée par un prestataire commandé par l'association SAMBA et qui travaille en liaison avec le service informatique du Centre Hospitalier.

Entretien

L'entretien des locaux est assuré par le personnel du Centre Hospitalier

Article 4 : Financement

Les dépenses d'investissement : mobilier, matériel médical, constitution du stock de fournitures médicales, frais de sécurisation sont facturées par le Centre Hospitalier à l'association SAMBA qui dispose d'un financement public (FAQSV ou DRDR)

Les frais de fonctionnement annuels : fournitures médicales, loyer, charges locatives, entretien des locaux, frais de téléphonie et d'accès à internet, sont facturés à l'association SAMBA qui dispose d'un financement public (FAQSV ou DRDR). Un budget prévisionnel est établi annuellement à l'intention de l'association SAMBA.

Le budget prévisionnel 2005 est annexé à la convention.

10.1.1 Article 5 : Responsabilité

L'association

L'association qui coordonne l'action de Permanence de soins avec le Service Public a un rôle administratif et organisationnel. Cette activité génère des responsabilités distinctes des responsabilités liées à des actes médicaux. Il est donc nécessaire pour l'association de s'assurer contre les conséquences pécuniaires de ses responsabilités d'organisateur. La prime d'assurance est financée par le FAQSV selon le budget prévisionnel ci-joint.

Les Médecins

En ce qui concerne la responsabilité des libéraux généralistes : leur contrat d'assurance professionnelle personnel doit normalement les couvrir si cette responsabilité est recherchée à titre personnel à l'occasion d'une garde au sein de la Maison Médicale de Garde. Il appartient à chaque médecin de le vérifier.

Les médecins généralistes respecteront le règlement intérieur du CHB.

Tout problème particulier avec un médecin généraliste sera soumis par le CHB au Président de l'Association SAMBA, qui règlera la question avec son confrère.

Les locaux

La MMG étant localisée au sein de l'Hôpital Duchenne, les risques concernant les locaux de cette MMG sont couverts par l'assurance de l'établissement.
L'association Samba contracte par ailleurs une assurance responsabilité civile.

La régulation

Les médecins exerçant au sein de la MMG n'effectuent pas de régulation médicale téléphonique. La régulation des appels est effectuée par le CRRAL 62 (Centre 15 bis)

10.1.1.1.1.1 Article 6 : Comité de Pilotage

Le comité de pilotage comprenant un représentant de chacun des partenaires de l'association SAMBA est constitué afin d'assurer la communication entre tous. Il se réunit une fois par an.

10.1.1.1.1.2

10.1.1.1.1.3 Article 7

L'association SAMBA s'engage à signaler sans délai à la Direction du Centre Hospitalier toute modification concernant les statuts de l'Association. Tout changement dans le fonctionnement de la Maison médicale fera l'objet d'une concertation et d'un avenant avec le Centre Hospitalier.

Article 8

La présente convention est reconduite tacitement chaque année sous réserve de l'attribution d'un financement public de la MMG à l'association SAMBA.

Annexes

Convention lue et approuvée le 27 mai 2005

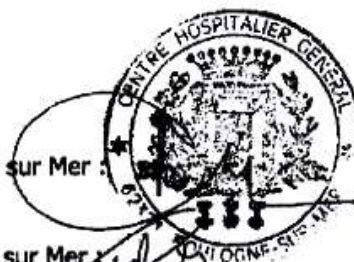
Mme Paul, Directrice du Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer :

Dr H. Poitrey, Président de la CME du CH de Boulogne sur Mer :

Dr Frédéric Dégardin, Chef de Service des Urgences :

Dr Mhamad Hage, Chef de Service de Pédiatrie :

Dr Sylvain Gournay, Président du SAMBA :



[Signature]

[Signature]

Docteur Sylvain GOURNAY
27, Bd Dainou - 62200 BOULOGNE
Tél : 03 21 31 56 29
62-1-04988-1

ANNEXES :

- Protocole local de bonnes pratiques
- Budget prévisionnel 2005

PROTOCOLE LOCAL DE BONNES PRATIQUES

Ce qui relève de l'hospitalisation (nécessité d'un plateau technique)

10.1.1.1.1.2 Niveau de réponse 1 ou 2

1. douleurs aiguës
 - abdominales:
 - brutale
 - isolée
 - évoquant : colique néphrétique, IDM, pancréatite, infarctus mésentérique...
 - post opératoire abdominal
 - syndrome occlusif
 - thoraciques avec signes de gravité ou facteurs de risque CV
 - céphalées aiguës
2. AVC (transitoire ou constitué)
3. Tentative de suicide et patients suicidaires
4. Dyspnée aiguë
5. Hémorragies extériorisées (y compris gynéco)
6. Traumatologie
7. Syncope ; malaises compliqués ; crises comitiales
8. Crise gériatrique médico sociale
9. Trouble de conscience (Diabète, Neurologique, Ivresse aigue et intoxications ... etc)

Ce qui relève d'une consultation par un généraliste (MMG)

Niveau de réponse 3

1. Pédiatrie courante (sauf la traumatologie)
2. Douleurs abdominales accompagnées (diarrhée, vomissements, constipation)
3. Pathologie éruptive et /ou prurigineuse cutanée (sauf le purpura)
4. Traumatologie : plaie non hémorragique et/ou ne nécessitant pas de plateau technique, après accord du Médecin de Garde
5. Syndrome fébrile de l'adulte avec signe d'appel (hors chimiothérapie)
6. Les pathologies algiques
7. Pathologies anxio dépressives de l'adulte à l'exception des demandes de prescription de psychotropes.

Ce qui relève du conseil (pas de signe de gravité)

Niveau de réponse 4

1. Les certificats (licence sport ...)
2. Insomnie / crise d'angoisse
3. Alcoolisation simple
4. Malaise vagal
5. Traitement : association contre indiquée / erreur de traitement
6. Etat fébrile isolé ou sur pathologie en cours de traitement
7. Diarrhée
8. Pathologie ORL allergique

9. Otalgie
10. Sensation vertigineuse
11. Algies diverses sans critère de gravité (antalgiques)

Cas particuliers

1. Les maisons de retraite => importance du conseil / moyens de transport
 2. Les agitations aiguës => Pompiers / Smur sur décision du 15 +/- Police
 3. Les violences physiques => Pompiers / Smur sur décision du 15 +/- Police
 4. Les décès et/ou détresse cardio respiratoire => SMUR sur décision du 15
 5. Urgences administratives : constat de décès, garde à vue, 2^{ème} certificat d'HDT :
Astreinte médico-légale.
- Patients en Fin de vie => Responsabilisation du Médecin traitant : prise en charge par lui-même, son remplaçant

Renseignements environnementaux

Date :

Heure :

Ville : Boulogne/mer, St Martin-Boulogne..... • Outreau, Le Portel, Equihen..... •
Wimille, Wimereux..... • La Capelle • hors secteur •

Sexe : M • F • **Age**

Situation sociale

Agriculteurs Exploitants..... • Artisans, commerçants, chefs d'entreprise..... •
Professions intermédiaires .. • Cadres et professions intellectuelles supérieures •
Employés..... • Ouvriers • Retraités •
Autres personnes sans activité professionnelle.... •

Régime de protection sociale

RG • MSA • CMR • SSM • Mutuelle • Autre •

Régime complémentaire

.....Mutuelle assurance. • CMU.. • Sans couverture complémentaire • Autre.. •

Qui lui a dit de se rendre à la MMG ?

Le Centre 15..... • Le CRRAL..... •

Le Corps médical • Vient de lui-même..... •

Les Urgences du CHB • • S'est présenté spontanément aux urgences •

• Ou adressé par un professionnel de santé •

Service médico-judiciaire... •

Autre • Précisez :

(Bien répondre y compris si transfert des urgences)

Est-il venu Par ses propres moyens (y compris un taxi s'il l'a demandé lui même) ? •

En ambulance ou VSL ? •

Par la navette sociale déclenchée par le CRRAL ? •

Pathologie

Allergologie • Maladies Infectieuses • Pneumologie • Traumatologie •
 Cardio-vasculaire • Neurologie • Psychiatrie • Uro-
 néphrologie •
 Endocrinologie • Ophtalmologie • Rhumatologie • Autres
 (Précisez) •
 Gastro-entérologie... • ORL • Stomatologie •

 Hématologie • Parasitologie • Intoxications •

Consultation antérieure récente pour ce problème ? ☐ Oui ☐ Non Si oui était-ce à la
 MMG ? ☐ Oui ☐ Non

Décision Prescription médicale • Acte technique sur place •
 Demande d'avis spécialisé • Envoi vers les urgences •
 Hospitalisation • au CHB..... • au CMCO •
 Aucun traitement..... • Autre (Précisez)

La **venue** à la MMG vous a-t-elle semblée motivée ? Oui • Non •

Si non pourquoi ?

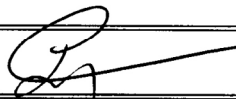
Si l'acte médical est impayé (même partiellement), cochez cette case •

Phrasa



Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : Réunion CA du 11 Mai 2005

Président : Sylvain GOURNAY(Boulogne)	x	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)	x	
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	x	
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)		
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)	x	
Jean-Jacques LAURENT		
Jérémie CAUDIN	x	
Jean Marc THOMAS		
Thierry WARTEL	x	

Indemnisation des réunions : 6 x 80 = 480 €

Indemnisation des déplacements :

Kilométrage :
Bénéficiaires :

Total Indemnisations : 480 €

Certifié conforme :

Le Président

Le Trésorier

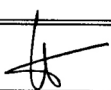




Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : Réunion CAB - Navette sociale – 22/05/05

Préparation réunion et réunion : ½ journée

Président : Sylvain GOURNAY(Boulogne)	x 
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)	
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	x 
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)	
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)	
Jean-Jacques LAURENT	
Jérémie CAUDIN	
Jean Marc THOMAS	

Indemnisation des réunions : 2 x 120 € = 240 €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :
Bénéficiaires :

Total Indemnisations :


191, route de Saint Ormer
62280 Saint Martin Boulogne
240 €

Certifié conforme :

Le Président
Le Trésorier

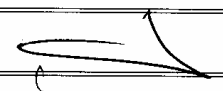
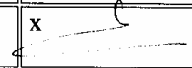
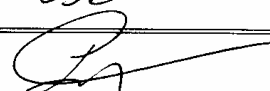
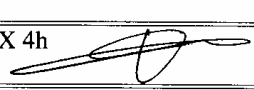




Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : Organisation et Réalisation AG 01/06/2005

Diaporamas sur modalités de fonctionnement de la MMG & réseaux

Président : Sylvain GOURNAY (Boulogne)	X 4h	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)	x	
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	X 4h	
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)		
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)	x	
Jean-Jacques LAURENT	x	
Jérémie CAUDIN	x	
Jean Marc THOMAS		
Thierry WARTEL	X 4h	

Indemnisation des réunions : 3 x 120 + 4 x 80 = 680 €

Indemnisation des déplacements : x = €

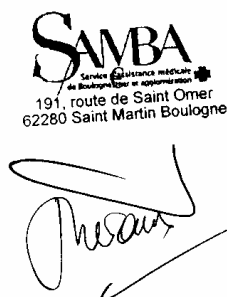
Kilométrage :
Bénéficiaires :

Total Indemnisations :

Certifié conforme :

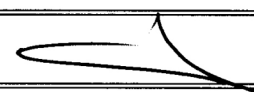
Le Président

Le Trésorier





Feuille d'émargement des membres du CA de SAMBA
Ordre du jour : Réunion URCAM - 23 Juin 2005 – Evaluation
Départ 19h00 – Retour 02h00

Président : Sylvain GOURNAY(Boulogne)	x 
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)	
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)	
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)	
Jean-Jacques LAURENT	
Jérémie CAUDIN	
Jean Marc THOMAS	

Indemnisation des réunions : = 120 €

Indemnisation des déplacements : véhicule 7 CV d x 0,511

300 x 0.511 = 153 €

Kilométrage : 150 km aller – retour = 300 km

Bénéficiaires :

Total Indemnisations :

273 €

Certifié conforme :

Le Président

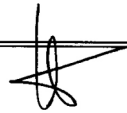
Le Trésorier





Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : Préparation et Réunion Comptable KPMG 29/06/2005 (Constitution dossier pour comptable)

Président : Sylvain GOURNAY(Boulogne)	x	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)		
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	x	
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)		
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)		
Jean-Jacques LAURENT		
Jérémie CAUDIN		
Jean Marc THOMAS		

Indemnisation des réunions : 2 x 120 € = 240 €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :

Bénéficiaires :

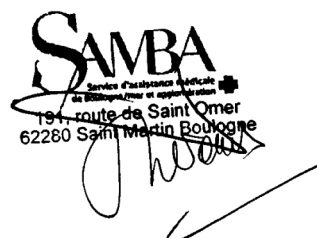
Total Indemnisations :

240 €

Certifié conforme :

Le Président

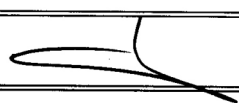
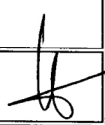
Le Trésorier





Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : 29/06/2005 MACSF assurances (prep dossiers)

Président : Sylvain GOURNAY (Boulogne)	x	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)		
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	x	
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)		
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)		
Jean-Jacques LAURENT		
Jérémie CAUDIN		
Jean Marc THOMAS		

Indemnisation des réunions : = 2 x 80 = 160 €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :

Bénéficiaires :

Total Indemnisations :

160 €

Certifié conforme :

Le Président

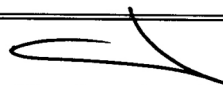
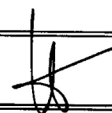
Le Trésorier


197, route de Saint Omer
62280 Saint Martin Boulogne




Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : 06/07/2005 MACSF dossiers assurances

Président : Sylvain GOURNAY(Boulogne)	x	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)		
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	x	
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)		
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)		
Jean-Jacques LAURENT		
Jérémie CAUDIN		
Jean Marc THOMAS		

Indemnisation des réunions : 2 x 80..... = 160 €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :

Bénéficiaires :

Total Indemnisations : 160 €

Certifié conforme :

Le Président

Le Trésorier

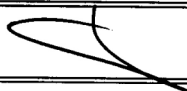
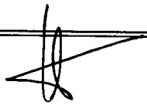




Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : 06/07/2005 Réunion Informatique MMG

Grégory Vaneste (Imagine Editions) + Informaticien Centre hospitalier

Président : Sylvain GOURNAY (Boulogne)	x	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)		
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	x	
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)		
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)		
Jean-Jacques LAURENT		
Jérémie CAUDIN		
Jean Marc THOMAS		

Indemnisation des réunions : 2 x 80 = 160 ... €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :

Bénéficiaires :

Total Indemnisations :

160 €

Certifié conforme :

Le Président

Le Trésorier





Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : 13/07/2005 KPMG – Contrat de travail et formalités d'embauche secrétaire – Formation Comptabilité

Président : Sylvain GOURNAY(Boulogne)	x 
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)	
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	x 
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)	
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)	
Jean-Jacques LAURENT	
Jérémie CAUDIN	
Jean Marc THOMAS	

Indemnisation des réunions : = 2 x 120 = 240 €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :

Bénéficiaires :

Total Indemnisations : 240 €

Certifié conforme :

Le Président

Le Trésorier



Theresa



Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : Entretien Téléphonique Evaluation 19/07/2005

Caroline Lorans – Questionnaire : 1 heure

Président : Sylvain GOURNAY(Boulogne)	x	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)		
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)		
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)		
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)		
Jean-Jacques LAURENT		
Jérémy CAUDIN		
Jean Marc THOMAS		

Indemnisation des réunions : = 40 €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :

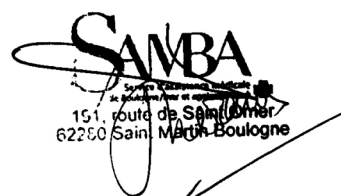
Bénéficiaires :

Total Indemnisations : 40 €

Certifié conforme :

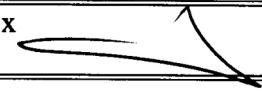
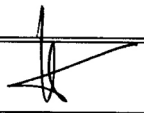
Le Président

Le Trésorier





Feuille de présence des membres du CA de SAMBA
Ordre du jour : 03/08/2005 KPMG – Formation Comptabilité
CIEL Comptabilité Association

Président : Sylvain GOURNAY(Boulogne)	x 
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)	
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	x 
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)	
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)	
Jean-Jacques LAURENT	
Jérémie CAUDIN	
Jean Marc THOMAS	

Indemnisation des réunions : = 2 x 120 = 240 €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :

Bénéficiaires :

Total Indemnisations : 240 €

Certifié conforme :

Le Président

Le Trésorier





Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : 07/09/2005 Réunion Rapport d'Etape

Président : Sylvain GOURNAY (Boulogne)	x	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)		
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	x	
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)		
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)		
Jean-Jacques LAURENT		
Jérémie CAUDIN		
Jean Marc THOMAS		

Indemnisation des réunions : 2 x 120 = 240 €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :

Bénéficiaires :

Total Indemnisations : 240 €

Certifié conforme :

Le Président

Le Trésorier





Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : 14 09 2005 KPMG –Réunion Comptabilité

Président : Sylvain GOURNAY (Boulogne)	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)	
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	X 
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)	
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)	
Jean-Jacques LAURENT	
Jérémie CAUDIN	
Jean Marc THOMAS	

Indemnisation des réunions : 1 x 80 = 80€

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :
Bénéficiaires :

Total Indemnisations :

Certifié conforme :

Le Président

Le Trésorier






Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : Rédaction Rapport d'étape ½ journée 12/10/2005

Président : Sylvain GOURNAY (Boulogne)	x	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)		
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	x	
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)		
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)		
Jean-Jacques LAURENT		
Jérémie CAUDIN		
Jean Marc THOMAS		

Indemnisation des réunions : 120 € x 2 = 240 €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :

Bénéficiaires :

Total Indemnisations : 240 €

Certifié conforme :

Le Président

Le Trésorier

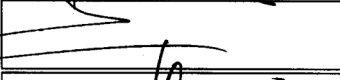
Le Secrétaire





Feuille de présence des membres du CA de SAMBA

Ordre du jour : REUNION DE BUREAU 17/10/05

Président : Sylvain GOURNAY (Boulogne)	
Vice-président : Loïc DELAVENNE (Wimereux)	
Trésorier : Pierre NEVIANS (Saint Martin)	
Trésorier adjoint : Damien MALINGUE (La Capelle)	
Secrétaire : Benoît BOURGAIN (Le Portel-Outreau)	
Jean-Jacques LAURENT	
Jérémie CAUDIN	
Jean Marc THOMAS	

Indemnisation des réunions : $5 \times 80 = 400$ €

Indemnisation des déplacements : x = €

Kilométrage :
Bénéficiaires :

Total Indemnisations :



€

Certifié conforme :

Le Président

Le Trésorier

